

## Cours de droit des marchés publics

Par **x-ray**, le **31/05/2010** à **18:59**

Ave,

Une bonne âme aurait-elle un cours récent de droit des marchés publics à m'envoyer ? Peu importe l'université. A défaut, je suis preneur d'un cours de droit des contrats publics.

Merci d'avance

Par **Yann**, le **01/06/2010** à **08:44**

J'ai pas vraiment de cours à te proposer, en revanche j'ai quelques fiches (plus ou moins à jour pour certaines je dois l'admettre) que je peux toujours t'envoyer si tu cherches des sujets précis.

Par **x-ray**, le **01/06/2010** à **13:38**

Non, rien de précis. Je cherche simplement à mettre à jour de vieilles connaissances. Et mon épouse me sollicite de ce côté, donc je ne voudrais pas lui dire de bêtises...  
Que contiennent tes fiches exactement ?

Par **deydey**, le **01/06/2010** à **18:14**

Bonjour,

Si tu veux, j'ai mon cours de contrats et marchés publics de cette année.

Par **elsarges**, le **09/06/2010** à **23:07**

Bonsoir !

Pour ma part, je rentre en M1 à la rentrée, et je sais déjà que j'aurais un cours de contrats et

marchés publics. J'aimerais bien pouvoir le travailler pendant les vacances. Serait-il possible que tu me l'envoies deydey ?

Merci

Par **Grib**, le **21/10/2010** à **12:29**

Bonjour !

Je vois que je ne suis pas le seul à aller à la pêche aux cours de droit des marchés publics

V.2010 Image not found or type unknown

Éventuellement je suis preneur moi aussi, histoire de me mettre à jour avant un entretien !

Merci par avance !

Par **elcy**, le **13/11/2010** à **16:00**

Bonjour à tous

moi aussi j aurais besoin de bosser un cours à jour et si vous avez des fiches aussi ce serait vraiment genial!!!

y aurait il une personne ( voire plusieurs) qui auraient la gentillesse de m'aider? je passe des concours...

merci à ts ceux qui voudront bien m aider...

Par **deydey**, le **28/01/2011** à **21:12**

Les personnes intéressées envoyez-moi un message privé.

Par **MisterAwesome**, le **13/04/2011** à **15:14**

[quote="x-ray":3vgimz3h]Ave,

Une bonne âme aurait-elle un cours récent de droit des marchés publics à m'envoyer ? Peu importe l'université. A défaut, je suis preneur d'un [url=http://www.doc-etudiant.fr/Droit/:3vgimz3h]cours de droit[/url:3vgimz3h] des contrats publics.

Merci d'avance[/quote:3vgimz3h]

Bonjour Rayon-x, je pense que tu pourras trouver des cours de droit sur les marchés publics sur doc-etudiant.fr, bonne chance à toi, révision ?[/url]

Par **alex83**, le **13/04/2011** à **15:44**

Bonjour,

Depuis, je pense que x-ray a trouvé.

Et mon petit doigt me dit que ce n'était pas pour des révisions.

[quote="x-ray":rub3wwpa]Non, rien de précis. Je cherche simplement à mettre à jour de vieilles connaissances. Et mon épouse me sollicite de ce côté, donc je ne voudrais pas lui dire de bêtises...[/quote:rub3wwpa]

Par **Camille**, le **13/04/2011** à **16:14**

Bonjour,

Euh... vu que la demande de x-ray date d'il y a près d'un an, j'ose espérer qu'il a fini par atterrir...

:D

Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **14/04/2011** à **20:19**

Bonsoir,

Oui, oui, j'ai atterri !! On m'a gentiment envoyé un cours de droit des contrat public. Je cherchais un cours de marchés mais ça m'a suffit.

Aujourd'hui, je suis à la recherche du manuel OACI (organisation de l'aviation civile internationale) sur la certification des aérodromes, encore dénommé "doc 9774"...

Et cette fois-ci, c'est bien pour réviser...

Mais je doute que vous puissiez m'aider...

Camille peut-être ?

Par **Camille**, le **15/04/2011** à **09:55**

Bonjour,

[quote="x-ray":2fegzcy0]

Aujourd'hui, je suis à la recherche du manuel OACI (organisation de l'aviation civile internationale) sur la certification des aérodromes, encore dénommé "doc 9774"...

[/quote:2fegzcy0]

Pourquoi ? D'où postez-vous ? Vous êtes actuellement aux commandes d'un Airbus A380 au-dessus de l'Atlantique et tous les HDD affichent "Game over ! Press any key to reset..." et le clavier ne répond plus ?

:)]

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **15/04/2011** à **10:43**

Re,

Pas cherché longtemps, parce que ce n'est pas trop "my flying saucer of tea", mais trouvé ça qui ressemble :

[http://www.coscap-uemoa.org/pdf/A%E9rod ... 774.fr.pdf](http://www.coscap-uemoa.org/pdf/A%E9rod...774.fr.pdf)

Et c'est en "french"...

Mais... SGDC, naturellement !

Par **x-ray**, le **15/04/2011** à **12:47**

Ah mon bon Camille !! Que serions nous sans vous...

En fait je n'avais pas cherché, je devais le faire. Vous m'avez donc fait gagner de précieuses minutes.

Et je ne suis pas perdu au-dessus de l'Atlantique, je passe simplement un examen pro.

Merci encore cher Maître.

Par **Camille**, le **16/04/2011** à **08:22**

Bonjour,

Ben, dites voir, au fait, vous avez vu qu'en plus de la Libye, il y a une nouvelle zone d'exclusion de survol aérien maintenant ? Et en France métropolitaine, en plus ?

Image not found or type unknown

[quote:2tzk9rc7]Arrêté du 6 avril 2011 portant création d'une zone interdite temporaire dans la

région du cap Nègre (Var) dans la région d'information de vol de Marseille  
NOR: DEFL1109720A

...

#### Article 1

Il est créé une zone interdite temporaire dans la région du cap Nègre (Var) dans la région d'information de vol de Marseille.

#### Article 2

Les caractéristiques et les conditions d'utilisation de cette zone interdite temporaire (ZIT) sont définies dans l'annexe au présent arrêté.

...

#### ANNEXE

...

##### 2.1. Limites latérales

Ligne brisée joignant les points :

43° 08 44,4" N - 006° 26 23,4" E ;

43° 08 38,3" N - 006° 26 34,9" E ;

43° 08 31,2" N - 006° 26 20,3" E ;

43° 08 33,1" N - 006° 26 18,0" E ;

43° 08 44,4" N - 006° 26 23,4" E.

##### 2.2. Limites verticales

De la surface à 3 300 pieds (1 000 mètres) au-dessus de la surface.[/quote:2tzk9rc7]

Moi qui, sur une autre file, parlais d'un endroit discret où Nicolas et Carla allaient pouvoir batifoler tranquillement, je ne croyais pas si bien dire.

Va falloir que vous fassiez vachement gaffe quand vous allez tenter poser en aveugle votre A380 aux instruments tout pourravez sur un aérodrome certifié selon doc 9774 dans le coin...

Et pourvu que les avions de l'OTAN ne se gourrent pas de cible... A mach 2, c'est vite fait...

Un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende... si on ne vous abat en plein vol avant...

Image not found or type unknown

Euh... Incidemment, pour les juristes pro du forum... un Président de la République qui va passer ses vacances sur un cap qui s'appelle "Nègre", dans le contexte actuel des propos "à la Guéant-Hortefeux" et des débats exaspérés sur la nationalité et l'immigration, ne serait-ce pas une forme détournée et sournoise d'incitation à la haine raciale, ça ?

:D

Image not found or type unknown

Par x-ray, le 23/04/2011 à 22:45

Alors là, mon bon Camille, vous me décevez.

Cela ferait-il plus de deux ans que vous passiez à côté de l'actualité des ZIT dans le sud de la France ?

Cf :

arrêté du 7 juillet 2008

arrêté du 10 juillet 2009

arrêté du 27 juillet 2010

bon, je ne vous mets même pas de lien, car le texte est toujours le même...

Par **Camille**, le **24/04/2011** à **12:46**

Bonjour,

Ba vi, mais ces années-là, rien lu de spécial sur la Libye ???

Tiens, au fait, on pourrait peut-être refilet le texte à Kadhafi, ça pourrait lui donner des idées...

Vous n'auriez pas la traduction en arabe sous la main, des fois ?

:D

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **26/04/2011** à **08:12**

Bjr,

Ouf ! Pas de raid aérien signalé au-dessus du cap Nègre, ce week-end, on l'a échappé belle ! (mais Nico et Carla auraient dormi sous une tente à l'écart des bâtiments, par précaution, on ne sait jamais...)

(surtout depuis que Berlu a annoncé qu'il allait envoyer des avions, fallait se méfier !)

:D

Image not found or type unknown